

## Evolution des frontières du canton du Jura

### 23 juin 1974 (carte I)

Les électeurs du canton de Berne admettent la création d'un canton du Jura.

La frontière de ce canton est celle du Jura historique et compte 7 districts.

Ce jour-là, les électeurs des districts de Moutier, de Courtelary, de La Neuveville et de Laufon ont voté non.

Remarque au sujet des communes :

Rebévelier et Montsevelier font partie du district de Delémont.

Les Genevez, Lajoux, Châtillon, Rossemaison (Vellerat aussi), Courrendlin, Courchapoix, Corban, Mervelier et La Scheulte font partie du district de Moutier.

### 1975 (carte II)

Les districts de Moutier, de Courtelary et de La Neuveville se prononcent pour leur maintien dans le canton de Berne. Un peu plus tard, le district de Laufon vote son maintien dans le canton de Berne.

Ce jour-là, le canton du Jura a une deuxième frontière ; il ne compte plus que trois districts : ceux de Porrentruy, de Delémont et celui des Franches-Montagnes.

### 7 et 14 septembre 1975 (carte III)

Au tour des communes limitrophes entre le Jura et Berne de faire jouer l'additif constitutionnel.

La commune de Rebevelier (du Nord) vote son rattachement au Sud.

Les Genevez, Lajoux, Châtillon, Rossemaison, Courrendlin, Courchapoix, Corban, Mervelier (du Sud) votent leur rattachement au canton du Jura.

Noter que la commune de Vellerat (dans le district de Moutier), qui depuis toujours réclame son rattachement au canton du Jura n'a pas de frontière limitrophe ; elle ne peut par conséquent pas bénéficier de l'additif constitutionnel.

Les communes limitrophes de Perrefite, de Moutier et de Grandval (du Sud) votent leur maintien dans le canton de Berne.

Le 14 septembre 1975, on en arrive à la troisième frontière du canton du Jura.

### 12 novembre 1989

Le district de Laufon vote son rattachement au canton de Bâle-Campagne.

### 1993

Berne décide d'ouvrir une procédure pour que Vellerat puisse rejoindre le canton du Jura.

**1<sup>er</sup> juillet 1996** (carte IV)

Vellerat change de canton ; il devient jurassien.

Ce jour-là, le canton du Jura a la frontière qu'il a aujourd'hui !

**Le canton du Jura le 23 juin 1974 (carte I)**

District de Porrentruy

*Poërrintru*

District de Delémont

*D'lémont*

District des Franches-Montagnes

*Sain'leudgie*

District de Moutier

*Môtie*

District de Courtelary

*Codg'lary*

District de La Neuveville

*Lai Neûv'velle*

District de Laufon

*Laufon*

Remarques au sujet des communes limitrophes:

- (1) Rebévelier et (2) Montsevelier font partie du district de Delémont.
- (3) Les Genevez, (4) Lajoux, (5) Châtillon, (6) Rossemaison, (7) Courrendlin, (8) Courchapoix, (9) Corban, (10) Mervelier, (11) La Scheulte, (12) Perrefite, (13) Moutier et (14) Grandval font partie du district de Moutier.
- (15) Vellerat fait aussi partie du district de Moutier mais n'est pas une commune limitrophe
- (16) Roggenbourg fait partie du district de Laufon

## **1975, le canton du Jura après que Laufon ait choisi de rester bernois (carte II)**

Les districts de Moutier, de Courtelary, de La Neuveville et de Laufon redeviennent bernois.

Conséquences au niveau des communes limitrophes :

- (1) Rebévelier et (2) Montsevelier restent jurassiens.
- (3) Les Genevez, (4) Lajoux, (5) Châtillon, (6) Rossemaison, (7) Courrendlin, (8) Courchapoix, (9) Corban, (10) Mervelier, (11) La Scheulte, (12) Perrefîte, (13) Moutier et (14) Grandval redeviennent bernois.
- (15) Vellerat redevient bernois mais n'est toujours pas une commune limitrophe
- (16) Roggenbourg redevient bernois

Frontière franco-suisse

## **7 et 14 septembre 1975 (carte III)**

Les communes limitrophes entre le Jura et Berne font jouer l'additif constitutionnel.

Conséquences au niveau des communes limitrophes :

- (1) Rebévelier devient bernois
- (2) Montsevelier reste jurassien.
- (3) Les Genevez, (4) Lajoux, (5) Châtillon, (6) Rossemaison, (7) Courrendlin, (8) Courchapoix, (9) Corban, (10) Mervelier deviennent jurassiens
- (11) La Scheulte, (12) Perrefîte, (13) Moutier et (14) Grandval restent bernois.
- (15) Vellerat reste bernois, il n'a pas pu se prononcer.
- (16) Roggenbourg reste bernois

La commune de Rebevelier (du Nord) vote son rattachement au Sud.

Les Genevez, Lajoux, Châtillon, Rossemaison, Courrendlin, Courchapoix, Corban, Mervelier (du Sud) votent leur rattachement au canton du Jura.

Noter que la commune de Vellerat (dans le district de Moutier), qui depuis toujours réclame son rattachement au canton du Jura n'a pas de frontière limitrophe ; elle ne peut par conséquent pas bénéficier de l'additif constitutionnel.

Les communes limitrophes de Perrefite, de Moutier et de Grandval (du Sud) votent leur maintien dans le canton de Berne.

Le 14 septembre 1975, on en arrive à la troisième frontière du canton du Jura.

### 1<sup>er</sup> juillet 1996 (carte IV)

Vellerat change de canton ; il devient jurassien.

Ce jour-là, le canton du Jura a la frontière qu'il a aujourd'hui !

■ *Poërraintru*

■

■ *D'lémont*

■

■ *Sain'leudgie*

■

■ *Môtie*

■

■ *Codg'lary*

■

■ *Lai Neûv'velle*

■

■ *Laufon*

■ *Poërraintru*

■

■ *D'lémont*

■

■ *Sain'leudgie*

■

■ *Poërraintru*

■

■ *D'lémont*

■

■ *Sain'leudgie*

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

■ *Poërraintru*



■ *D'émont*



■ *Sain'leudgie*

